Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_237-DE

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT NOVEMBRE À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Visio conférence
Date de convocation	10 novembre 2026
Présents	MMES : C. BRIDEL, I. CERNEAUX, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, C. LE BON, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER. MRS : J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-P. ROUDIER, R. SALAÜN
Absents représentés	MMES K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À C. BRIDEL), P. MACOURS, (POUVOIR À C. LEBON), M. LANGLAIS-ELLEOUET (POUVOIR À A. PÉCHON) M. Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE),
Absents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. LEMOINE MRS : J. DELAUNAY, D. VEILLAUX, O. BARBETTE ; F. TROUVÉ
Secrétaire de séance	Jean-Marc PELLEN

AFFAIRES JURIDIQUES - BÂTIMENTS

Marché 2023-0060 Avenant n°1 du lot 10- Validation de la modification des prestations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 et L.2123-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_237-DE

VU la délibération 2023-222 du 14 novembre 2023 validant la procédure pour la passation d'un marché de services en groupement de commande pour les contrôles périodiques réglementaires et autorisant le Président à lancer, attribuer et signer l'ensemble des pièces du marché nécessaire à son exécution ;

VU la convention n°2022-03 relative au groupement de commande du 15 mars 2022 ;

VU la délibération 2022-035 du 8 mars 2022 relative à la mutualisation de la convention du groupement de commande pour le contrôle périodique des bâtiments ;

VU la décision n°2023-105 du 25 janvier 2024 relative à la Signature de l'avenant à la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché commun : contrôle périodique des bâtiments ;

VU la décision n° 2024-27 en date du 28 mars 2024, attribuant le marché de contrôle périodiques réglementaires, 10 lots ;

VU la commission d'appel d'offres du 15 septembre 2026 ;

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération n°2023-222 du 14 novembre 2023, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement d'un accord-cadre de contrôles périodiques.

Dans ce cadre, le lot n°10 portants sur le contrôle des installations des systèmes de sécurité et de désenfumage a été notifié le 8 avril 2024 pour une durée de deux ans reconductibles une fois.

Au cours de l'exécution de cet accord-cadre, il est apparu nécessaire d'intégrer au périmètre des prestations trois sites supplémentaires situés sur la commune de Liffré.

Aussi, afin de garantir la réalisation des contrôles réglementaires sur l'ensemble des équipements concernés et de répondre aux obligations de la collectivité en matière de sécurité des bâtiments, des prestations complémentaires ont été sollicitées auprès du titulaire du marché.

Impact de l'avenant :

Cet avenant n°1 procède donc à la modification des prestations prévues à l'accord-cadre initial par l'ajout de trois sites au bordereau des prix unitaires que sont l'école JACQUES PRÉVERT, les Écoles FERRY et DESNOS ainsi que l'espace intergénérationnel.

Les prestations correspondantes seront exécutées et rémunérées selon les prix figurant au bordereau des prix unitaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°1 à l'accord-cadre relatif aux contrôles périodiques réglementaires, lot n°10 « Contrôle des installations des systèmes de sécurité et de désenfumage », portant sur l'ajout de trois sites au bordereau des prix unitaires ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La séance est levée à 21h38.

Fait à La Bouëxière.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site liffre-cormier.fr.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_237-DE

Le Président,
Guillaume BÉGUÉ

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc PELLEN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.